

GEPL - Règlement du Challenge 80 cm - 2017

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les épreuves 80cm organisées lors des concours C3A , C3B ou Poneys repris au calendrier GEPL/ORV 2017.

Les épreuves réservées aux poneys ne sont pas prises en compte.

Participation : - Le challenge est ouvert à tout cavalier détenteur d'une licence J02 ou J03, ou assimilée, de choix GEPL ou ORV, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant toute monture identifiée ou immatriculée à la FRBSE.

- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.

- Le cavalier doit avoir participé à au moins 5 concours organisés par des clubs affiliés au GEPL pour que ses résultats soient comptabilisés.

- Le cavalier doit avoir participé à au moins 10 épreuves 80cm.

- Un cavalier ne peut être repris que dans un seul challenge ; dès qu'il comptabilise le nombre de manches requis , il est intégré dans le challenge de hauteur ou catégorie supérieure ; les points accumulés dans la hauteur ou catégorie qu'il quitte ne sont pas transférés .

- Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison 2017 à des épreuves de hauteur supérieure à 90 cm ou intitulées scolaires C2 et plus .

Epreuves : Chaque concours comprend au moins une épreuve comptant pour le challenge sauf en cas d'épreuves spéciales de hauteur équivalente (Interéquipes).

Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.

Les épreuves sont « open ». Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.

Répartition des points :

- Le meilleur résultat du cavalier dans l'épreuve est le seul comptabilisé.

- Les points sont attribués en fonction de la meilleure place obtenue dans l'épreuve.

1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ...

4^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0.

- Les 12 meilleurs résultats seront pris en compte.

Rem : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant participé au plus grand nombre d'épreuves 80cm est classé avant les autres ex aequo à cette place. S'il y a nouvelle égalité, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex aequo à cette place, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxième, troisième, quatrième,... places.

Prix : Des cadeaux peuvent être attribués par chaque organisateur lors des manches ou de la finale. En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les dix premiers classés du challenge recevront des lots selon la grille annuelle des prix.

Sélections - Les 6 premiers cavaliers GEPL en ordre de classement du challenge 80cm seront qualifiés en direct pour la finale du Trophée des Manèges organisées par le GEPL au JIL (= qualifiés A).

- Les 15 cavaliers suivants GEPL en ordre de classement du challenge 80cm seront qualifiés pour les

½ finales du Trophée des Manèges organisées par le GEPL (= qualifiés B).

- Le classement de ce challenge servira de base à toute sélection nationale ou communautaire.